



PROCES VERBAL

**DE LA FORMATION SPECIALISEE
EN MATIERE DE SANTE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL
DU 25 JUIN 2024**

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail départementale s'est réunie le 25 juin 2024 sous la présidence de monsieur RODOT, secrétaire général de la Direction des services de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes.

Participaient à la réunion :

Au titre des représentants de l'Administration :

Monsieur RODOT, Secrétaire général

Au titre des représentants du personnel :

Monsieur AMARGER (FSU)
Madame LANTRUA (FSU)
Madame ROUSSET (FSU)
Monsieur AUDEBERT (FSU)
Monsieur ROSSO (FSU)
Monsieur JEAN (FSU)
Monsieur ROHMER (UNSA 06)
Monsieur CLERC (CGT EDUC'ACTION 06)

Membres suppléants :

Monsieur MOUTON (FSU)
Madame LEMAITRE-RUIZ (SNALC)
Monsieur CANDE (CGT EDUC'ACTION 06)

Au titre des experts :

Madame MEREAU, conseillère de prévention départementale
Madame MAINCENT, infirmière conseillère technique

Excusés

Madame CANATO, inspectrice santé et sécurité au travail
Madame MAUPAS, médecin de prévention
Madame CASTELA, médecin conseillère technique
Monsieur CHIARAMELLO, conseiller de prévention académique
Monsieur VERLAY, inspecteur de Nice 6

Monsieur le secrétaire général accueille les participants ; le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 14h38.

Madame LANTRUA et monsieur CLERC regrettent l'absence de monsieur l'inspecteur d'académie. Ils font respectivement lecture des déclarations liminaires au titre de la FSU et de la CGT annexées au présent procès-verbal.

Madame LANTRUA rappelle le bilan positif de la F3SCT 06 concernant notamment les visites, le GT élèves perturbateurs 1^{er} degré et les attentes concernant le GT élèves perturbateurs 2nd degré



et la dématérialisation du RSST prise en charge par les services informatiques mutualisés d'Aix Marseille.

Monsieur CLERC dresse un état des enjeux de l'actualité nationale et fait part de la situation du collège Carnot de Grasse, dont les personnels sont en grande souffrance.

Monsieur le secrétaire général rappelle qu'il ne peut commenter les événements nationaux en raison du devoir de réserve qui s'impose à tout fonctionnaire en particulier en période électorale. Il souligne le caractère constructif des visites établissements. Il confirme la tenue du GT élèves perturbateurs 2nd degré à la rentrée prochaine. En ce qui concerne la dématérialisation du RSST, le système de validation par la Région académique est certes plus long, mais il permet de disposer de moyens plus importants.

Madame MEREAU indique qu'elle relancera les services informatiques sur la question des accès, qui ne permettent pas actuellement de saisir un signalement concernant le Rectorat.

Monsieur MOUTON alerte sur la réforme du choc des savoirs et les risques psycho-sociaux qu'elle fait peser sur le corps enseignant.

Monsieur le secrétaire général souligne l'implication des services de la DOS sur cette réforme, notamment l'important travail portant sur le calibrage des moyens, puis les ajustements de BMP et l'avancée du calendrier pour permettre au Rectorat d'anticiper les affectations des contractuels. Il note la complexité de la mise en œuvre de cette réforme qui ne peut être décorrélée de problématiques plus larges de capacité d'accueil et d'affectation.

Monsieur MOUTON interroge sur la possibilité d'un instrument de mesure de la dégradation des conditions de travail.

Monsieur le secrétaire général indique que le rythme des réformes constitue un sujet RH pris en charge au niveau national et fait l'objet d'enquêtes menées par l'Observatoire des rémunérations et du bien-être du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Cette enquête n'est pas déclinée au niveau académique. Toutefois, la politique RH du Rectorat, dans la mesure où elle vise à prendre en compte les conditions de travail dans leur globalité, intègre ces éléments.

Madame LANTRUA demande si un groupe de travail pourrait être mené sur l'impact de la mise en place des groupes de niveaux.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il apparaît délicat de mener une enquête de satisfaction sur une politique nationale.

Monsieur CLERC interroge sur les mesures prises au collège Carnot, qui connaît une situation RH problématique et souhaite connaître les suites données.

Concernant les préconisations adressées au collège des Jasmins, Madame LANTRUA informe que, selon les retours de terrain, la charte de communication n'a pas été mise en place par la direction.

Monsieur le secrétaire général rappelle le suivi mis en place au niveau de la DSDEN suite à cette visite : le chef d'établissement a été reçu ; à l'issue de cet entretien des engagements ont été pris notamment sur l'amélioration de la communication ; ceux-ci ont porté leurs fruits quelques temps, mais n'ont pas perduré, le principal étant actuellement en arrêt maladie ; le travail se poursuit avec l'adjointe.



Monsieur CLERC confirme que les retours de terrain ne font pas état d'améliorations et que les enseignants ont eu le sentiment que la mise en œuvre du PPCR - Parcours professionnels, carrières et rémunérations - donnaient lieu à une « vengeance » de la part de la direction.

Monsieur le secrétaire général propose de rajouter ce point aux éléments de suivi du collège.

Madame LANTRUA demande si le courrier destiné au lycée Masséna a pu être adressé.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il est en cours d'envoi.

1- Adoption du procès-verbal de la F3SCTD du 14 mai

2- 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- Adoption du compte rendu du lycée professionnel Paul Valéry - Menton

Madame LANTRUA rappelle les importants problèmes d'étanchéité et de canalisations du lycée.

Monsieur le secrétaire général propose d'ajouter dans les préconisations une analyse de l'eau. Il rappelle que les préconisations sont adressées à la Région.

Le compte-rendu de visite est adopté à l'unanimité.

4- Suivi de visite de l'école maternelle Bon voyage – Nice

Madame LANTRUA demande que le conseiller pédagogique départemental se rapproche du conseiller pédagogique de circonscription pour revoir notamment le PPMS incendie (problématique de l'évacuation des 2 TPS et de la PS du premier étage) en lien avec le SDIS.

Monsieur le secrétaire général donne son accord pour un appui du conseiller départemental.

5- Suivi de visite du collège les Campelières - Mougins

Madame LANTRUA rappelle le contexte RH et le souhait des personnels de l'établissement, très éprouvés, de voir madame CLUZEL maintenue sur le poste de principale du collège.

Monsieur le secrétaire général souligne que le poste n'est pas vacant à ce jour et qu'il n'y a pour l'instant pas de décision de prise.

Monsieur MOUTON s'étonne du fait que madame CLUZEL ne soit pas prioritaire si elle demandait le poste de principale au collège des Campelières.

Monsieur le secrétaire général indique que la prolongation de l'interim ne garantirait pas à madame CLUZEL d'être nommée à titre définitif dans deux ans.



En ce qui concerne le suivi de visite madame LANTRUA s'interroge sur la validation par la commission de sécurité de l'emplacement d'extincteurs à 1,20 mètre du sol, ce qui les rend difficilement accessibles en cas d'incendie.

Monsieur le secrétaire général propose que madame MÉREAU prenne l'attache de l'établissement et vérifie le passage et les conclusions de la commission de sécurité sur cette question.

6- Propositions de visites pour l'année 2024-2025

Madame LANTRUA propose la visite des établissements suivants :

- Le lycée Guillaume Apollinaire à Nice sur la thématique de la laïcité et du climat scolaire
- Le collèges Roger Carles à Contes sur la problématique de la carte scolaire et le nombre d'enfants accueillis
- L'école élémentaire la digue des Français 2 à Nice sur le climat scolaire et la problématique liée au quartier

7- Point sur les travailleurs isolés

Madame LANTRUA indique que cette question a été mise à l'ordre du jour pour alerter sur la situation d'une assistante sociale agressée dans le cadre de ses fonctions. Cette question constitue un vrai problème pour les médecins, infirmières psychologues et enseignants.

Monsieur le secrétaire général propose une présentation par l'inspectrice santé et sécurité au travail lors de la prochaine F3SCTD de la problématique des travailleurs isolés.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le secrétaire général remercie l'ensemble des participants pour la qualité et la vitalité des échanges et lève la séance à 16h40.

Michaël RODOT

Stéphanie ULLRICH

Julie LANTRUA

Secrétaire général de la
Direction des services de
l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Secrétaire de séance

Secrétaire de la F3SCTD